

# Conférences territoriales pour la culture et le patrimoine

Grandes orientations 2019



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes



---

# La démarche de concertation



Conçue comme un cycle pluriannuel, la démarche des conférences territoriales de la culture et du patrimoine, concertée avec les acteurs, les collectivités locales et l'État, vise à mettre en débat les problématiques culturelles et patrimoniales et à alimenter les politiques publiques. Trois rencontres thématiques se sont tenues en 2018 :

- Le 11 avril 2018 à Clermont-Ferrand : Partage du patrimoine et dynamiques des territoires
- Le 24 septembre 2018 à Saint-Étienne : Présence artistique dans les territoires : quel renouvellement des enjeux, des coopérations et des politiques publiques ?
- Le 5 novembre 2018 à Romans-sur-Isère : Industries culturelles, créatives et numériques en Région : quelles perspectives ?

---

# La restitution

Dans le cadre des nouvelles orientations votées en juin 2017 conçues pour accompagner les acteurs et les territoires, la Région a confirmé son intention de développement culturel régional dans une période de changement et de mutation. C'est dans ce sens que se sont tenues les conférences des territoires dans la perspective, dès 2018, de créer les conditions d'une meilleure convergence de l'action des collectivités publiques.

Cette démarche est accompagnée et réalisée en grande partie par l'Observatoire des politiques culturelles, les agences régionales Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle vivant, Auvergne-Rhône-Alpes Livre et lecture, Auvergne-Rhône-Alpes Cinéma, ACRA, Patrimoine Aurhalpin et diverses fédérations. Les syndicats patronaux et salariaux, ainsi que les principaux réseaux professionnels sont associés aux réflexions.



---

# **Les enjeux et problématiques des années à venir**

- **Une visibilité accrue doit être donnée à nos politiques culturelles en lien avec la réactualisation de certains dispositifs**
- **La réaffirmation du rôle d'ensemblier de la Région : ses fonctions, en lien avec la loi NOTRe, sont la mise en lien des acteurs culturels, une démarche partenariale accrue et des contractualisations**
- **La prise en compte croissante des inégalités territoriales**
- **Un décloisonnement et une transversalité des actions publiques**
- **Une démarche continue de co-construction avec les acteurs culturels et avec les partenaires.**



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

—  
**Auvergne-Rhône-Alpes,  
terre de culture,  
qui préserve son patrimoine**



- **Budget 2019 : 66 929 000 €, soit 40 356 000 € de fonctionnement, 26 573 000 € d'investissement**
- 86 compagnies labellisées Auvergne-Rhône-Alpes
- 8 festivals avec plus de 100 000 spectateurs, plus de 420 festivals soutenus
- 1<sup>ère</sup> Région de France en nombre de cinémas (324 cinémas et 796 écrans), de cinémas d'art et d'essai (169 établissements), de communes équipées de cinéma (259 communes)
- Un plan d'investissement en faveur du patrimoine protégé (public/privé) de 100 M€ sur la durée du mandat, piloté par Catherine PACORET, Conseillère déléguée au Patrimoine



---

# **Les grandes orientations culturelles pour 2019**

Florence VERNEY-CARRON a annoncé les nouvelles orientations de la politique culturelle régionale

## Accélérer le développement de démarches partenariales en co-construction avec les partenaires et artistes régionaux

En 2019, la Région portera une attention particulière aux différentes formes de contractualisations, de conventions pluriannuelles et multi-partenariales, qui permettent de se fixer, collectivement, des objectifs précis. Ces démarches répondent à l'exigence d'inscrire les politiques dans la durée, d'enclencher des actions structurantes, d'avoir des partenariats solides.

Dans le cadre de la convention de coopération 2017-2019 avec le CNC, il s'agit de donner une priorité au renforcement du soutien à la création et à l'émergence de talents sur le territoire avec de nouvelles résidences d'écriture. **Un soutien renforcé à la production audiovisuelle** : le Fonds d'aide à la création cinéma audiovisuel et nouveaux médias atteindra **1 M€** en 2019. Cela permettra de renforcer l'implantation de projets de séries TV (fiction et animation) à fort impact culturel et économique. Enfin, la convention initie, dans le secteur de l'exploitation cinématographique, un nouveau partenariat avec le CNC et l'État pour accompagner les salles de cinéma de proximité dans le renouvellement de leur public.

## **Accélérer le développement de démarches partenariales en co-construction avec les partenaires et artistes régionaux**

**Un contrat de filière pour les musiques actuelles signé à l'Automne.** Il réunira autour d'objectifs communs la Région, l'État et le CNV (Centre National de la Variété). Le contenu du Contrat de filière est en cours d'élaboration par un travail de concertation engagé depuis 2018 avec les acteurs représentant le secteur. Il se déclinera selon des axes prioritaires au regard des enjeux et des évolutions de ce secteur en pleine mutation et permettra d'accompagner et de développer des projets ou des dynamiques qui ne sont pas encore soutenus. Le contrat de filière permettra également de faire un état des lieux de la filière dans la nouvelle région et de développer de nouvelles formes de partenariats entre les différents acteurs impliqués.

## Accélérer le développement de démarches partenariales en co-construction avec les partenaires et artistes régionaux

Des travaux d'élaboration d'un **Contrat de filière Livre** seront engagés. Il s'agira de structurer l'action de la Région auprès des acteurs de la chaîne du livre à travers la formalisation d'un partenariat entre l'État, la Région et le Centre National du Livre. Ce travail d'élaboration doit être engagé dans le cadre d'une large démarche de concertation associant l'État, le CNL, l'agence Auvergne-Rhône-Alpes Livre et lecture et les professionnels. Il pourra porter sur :

- L'accompagnement et le soutien face aux mutations auxquelles la filière est confrontée
- La construction d'un nouveau partenariat avec les librairies indépendantes
- Le renforcement de la diffusion des productions des éditeurs
- Le lancement d'une réflexion sur les enjeux de transmissions.

## Accélérer le développement de démarches partenariales en co-construction avec les partenaires et artistes régionaux

La Région souhaite poursuivre le dialogue avec les acteurs afin d'aboutir, en 2019, à **un plan régional des arts plastiques et visuels**. Il s'agit de soutenir la structuration du secteur en s'appuyant, notamment, sur les travaux engagés dans le cadre du SODAVI. Les pistes que la Région souhaite explorer :

- Le soutien à la création : en particulier, le lien entre création et production des œuvres, avec une réflexion autour des espaces de production, des ateliers, et plus largement des résidences d'artistes. La relance du 1% artistique s'inscrit dans cette réflexion sur le soutien à la création.
- La médiation et l'action culturelle : il s'agira de réfléchir à la place des arts plastiques et visuels dans les différents dispositifs régionaux en faveur de la médiation et de l'action culturelle.
- Enfin, une attention particulière sera portée aux orientations qui pourraient être formulées pour la structuration de notre soutien aux lieux de diffusion.

## Accélérer le développement de démarches partenariales en co-construction avec les partenaires et artistes régionaux

En lien avec les services de Stéphanie PERNOD-BEAUDON, Vice-Présidente déléguée aux formations professionnelles et à l'apprentissage, la démarche partenariale, avec les services de l'État, Pôle Emploi scènes et images, l'AFDAS, les partenaires sociaux et Via compétences, du **Contrat d'Objectif Emploi Formation sera relancée**. Outre le spectacle vivant et le cinéma-audiovisuel, l'ensemble des filières sera concerné par cette démarche. Il s'agira, également, de travailler à l'intégration de la filière du jeu vidéo, acteur majeur de notre région. A partir des besoins des entreprises régionales, et dans le cadre de la réforme de la formation, ces travaux doivent nous permettre de réinterroger notre intervention en matière de formation qualifiante en direction de l'emploi. Ceci pour mieux accompagner les réalités des entreprises et des professionnels, consolider les modèles économiques et les parcours des individus. Une attention particulière sera portée sur les nouveaux modes d'emplois, les processus de création innovants, la transmission et l'émergence artistique. Les agences et grands réseaux régionaux seront mobilisées.

## Accélérer le développement de démarches partenariales en co-construction avec les partenaires et artistes régionaux

S'agissant de la filière image, dans une démarche conjointe avec les politiques de développement économique de la Région portées par Annabel ANDRE-LAURENT, Vice-Présidente en charge du développement économique, la Région souhaite que soit mise en place **une meilleure coordination des acteurs de la filière image**. En étroite partenariat avec les 5 pôles d'excellences régionaux, et en parfaite cohérence entre les orientations des politiques économiques et culturelles régionales, ce travail devra à terme viser la création d'une marque « image en Auvergne-Rhône-Alpes » visible dans le paysage des régions européennes. Par ailleurs, tenant compte de la transversalité entre l'image et le jeu vidéo, cette structuration devra intégrer les acteurs du jeu vidéo, qui tient un rôle structurant majeur en Auvergne-Rhône-Alpes.



## De nouvelles orientations en matière d'innovation et de numérique

Mise en œuvre, dès 2019, d'une **plateforme dédiée aux projets et dynamiques de territoires pour l'éducation artistique et culturelle** (en partenariat, et cofinancement, avec la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes). Cette plateforme doit être utile en apportant des ressources artistiques, pédagogiques et méthodologiques aux acteurs culturels et à leurs partenaires pour encourager le développement de projets au plus près des habitants de la région. Elle doit aussi permettre de renforcer la visibilité des actions existantes, faciliter les coopérations au niveau local, en lien avec les Conventions Territoriales d'Éducation Artistique et Culturelle, et aider à animer l'ensemble de l'écosystème régional dans ce secteur (acteurs culturels, système éducatif et socio-culturel, collectivités etc...).

## De nouvelles orientations en matière d'innovation et de numérique

Lancement d'une **large concertation en vue de l'élaboration d'une ambitieuse politique de soutien à l'innovation, à la recherche artistique et au numérique**. Dans le cadre des conférences territoriales pour la culture et le patrimoine, il s'agira de permettre l'implication de l'ensemble des filières dans le cadre d'un Comité consultatif spécifique qui vise à définir des pistes d'orientations pour éclairer l'action de la Région.

Dès 2019, **création d'un fonds dédié à l'innovation et au numérique** : soutien aux technologies numériques, mais aussi innovation en matière d'écritures, recherche artistique et l'expérimentation de nouvelles formes, que ce soit dans le spectacle vivant, les arts visuels ou les industries culturelles. Intégrant une dimension expérimentale, ce fonds permettrait d'accompagner les nouvelles dynamiques de territoire, la création innovante et l'émergence dans une logique intersectorielle renforcée. Ce travail sera l'occasion de réaffirmer la portée, pour la création artistique, du fonds SCAN, cofinancé par l'État et la Région, et de le réinterroger au regard des nouvelles orientations.

## De nouvelles orientations en matière d'innovation et de numérique

Enfin, dans la logique du lien entre développement économique et développement artistique et culturel, **la Région rassemblera les professionnels du jeu vidéo indépendant** pour identifier les besoins en accompagnement à la création (écriture, développement, production) et étudiera les moyens d'y répondre.

## **Equité territoriale et présence artistique dans les territoires**

**Le budget 2019 met l'accent sur les projets qui se développent au plus proche des territoires et favorisent l'équité territoriale.**

**La création d'un fonds régional pour l'équipement (1 M€).** Cette aide favorisera le renouvellement ou la modernisation des équipements scénographiques, veillera à une meilleure irrigation culturelle des territoires pour un accès de tous à la culture et facilitera la circulation des œuvres sur tous les territoires. Elles s'adressera à des lieux comme à des équipes artistiques.

**La médiation culturelle et les actions d'éducation artistique et culturelles sont des axes indispensables qui s'inscrivent dans une réalité territoriale.** En 2019, un **dispositif d'aide à l'investissement pour les projets d'Education Artistique et Culturelle.** Doté d'un budget de 300.000 €, il accompagnera les Intercommunalités dans l'acquisition de petits matériels pour la pratique artistique dans les territoires.

## Équité territoriale et présence artistique dans les territoires

Dans le cadre du **dispositif d'aide à la rénovation du patrimoine bâti**, un guide présentera l'intervention régionale. La valorisation du patrimoine est une priorité régionale. Celui-ci doit être davantage ouvert et accessible, les artistes doivent pouvoir s'y produire. C'est la raison pour laquelle l'aide est assortie d'un lien avec le public, qui peut prendre la forme d'un projet culturel. En complément à ce dispositif, la Fondation du patrimoine verra son soutien régional passer de 300 à 600.000 €. Elle apporte une aide à la rénovation du patrimoine bâti non protégé.



# La Région

## Auvergne-Rhône-Alpes

**Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes /  
Lyon**

1 esplanade François Mitterrand  
CS 20033 — 69269 Cedex 2

**Tél.** 04 26 73 40 00 **Fax.** 04 26 73 42 18

**Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes /  
Clermont-Ferrand**

59 Boulevard Léon Jouhaux - CS 90706  
63050 Clermont-Ferrand Cedex 2

**Tél.** 04 73 31 85 85

[auvergnerhonealpes.fr](http://auvergnerhonealpes.fr)

